

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 16 décembre 2024

**Délibération n° 2024-138  
Séance du 10 décembre 2024**

---

Convention de collaboration relative à la chaire « enseignement supérieur et innovation industrielle dans le domaine de l'assainissement » portée par le SIAAP, l'université de technologie de Compiègne et Sorbonne Université

---

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 28 novembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention de collaboration relative à la chaire « enseignement supérieur et innovation industrielle » portée par le SIAAP, l'université de technologie de Compiègne et Sorbonne Université,

Vu le projet de convention,

**Après en avoir délibéré**

**Article 1 :** Approuve la convention de collaboration quinquennale relative à la chaire « enseignement supérieur et innovation industrielle », en vue de définir la participation du SIAAP au financement des actions de la première année (2025) à hauteur de 150 000 € HT.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer cette convention de collaboration et l'ensemble des actes subséquents nécessaires à son application et à prendre toutes les mesures d'exécution qui en découlent.

**Article 3 :** Dit que la dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

**Le Président**

**François-Marie DIDIER**

